



ELECTION DU CONSEIL DE LIGUE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE SAINT-MARTIN

ASSAMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 NOVEMBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de la liste et envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 12 octobre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile : _____

Adresse électronique : _____

Le cas échéant, nom de la liste : _____

- Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Conseil de Ligue de la Ligue de Football de Saint-Martin,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à _____ le _____

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,
- Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessous),
- Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,
- Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.

34 rue de la liberté Marigot – 97150 Saint Martin

05.90.77.30.79

developpement@saintmartinfootball.org – www.saint-martin.fff.fr



LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Arbitre</u> N°2				
<u>Educateur</u> N°3				
<u>Femme</u> N°4				
<u>Médecin</u> N°5				
N°6 Secrétaire Général				
N°7 Trésorier				
N°8 1 ^{er} Vice - Président				
N°9 2 ^{ème} Vice- Président				
N°10				
N°11				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin (obligatoirement avec une licence de plus de 1 an)

34 rue de la liberté Marigot – 97150 Saint Martin

05.90.77.30.79

developpement@saintmartinfootball.org – www.saint-martin.fff.fr